

**Lycée JEAN JAURES**  
25, rue Charles Lecocq  
95100 ARGENTEUIL  
Tel : 01.39.98.50.00

MARCHE PUBLIC DE FOURNITURES  
COURANTES ET DE SERVICES

**Objet : MAPA/ TMP146357 « Voyages scolaires 2024 - 2025»**  
<https://mapa.aji-france.com/mapa/marche/146357/show>

**Annexe 1 - Séminaire terminale générale – Transport aller retour vers Tréveneuc - Bretagne**

Il s'agit d'assurer le transport aller/retour d'un groupe du lycée Jean JAURES d'Argenteuil vers son lieu d'hébergement à Tréveneuc (Côtes d'Amor) – Bretagne

**Renseignements d'ordre technique**

l'enseignant organisateur : M. MUSSARD Olivier  
Mail : Olivier-Jean-Ad.Mussard@ac-versailles.fr

- Date du départ du lycée J. JAURES d'Argenteuil vers le lieu d'hébergement : lundi 31 mars 2025
- Date du retour du lieu d'hébergement vers le lycée J. JAURES d'Argenteuil : vendredi 04 avril 2025
- Nombre d'élèves : 55 (plus ou moins 10)
- Nombre d'accompagnateurs : 12
- Destination : Tréveneuc (Côtes d'Amor) - Bretagne

Il sera proposé en option

- option 1 assurance annulation
- option 2 : assurance annulation + interruption de séjour

Le candidat privilégiera l'utilisation des autoroutes. La prestation inclut le transport aller-retour vers le lieu d'hébergement du groupe et également les frais de stationnement.

Le candidat s'engage à respecter toutes les règles et normes en vigueur relatives au transport en commun de groupes d'enfants.

Les entreprises devront être en conformité avec l'arrêté de 2 juillet 1982 modifié relatif aux transports en commun des personnes, ainsi qu'avec les règlements du conseil du 20/12/1985 CEE n° 3820/85 relatifs à l'harmonisation de certaines dispositions en matière sociale dans le domaine des transports par route et 3821/85 concernant l'appareil de contrôle dans le domaine des transports par route, textes réglementant les temps de conduite et de repos.

Le candidat fournira toutes les garanties relatives notamment à la sécurité (ceintures de sécurité des passagers, ...), de confort (sanitaires, sièges,...) et un bon état (contrôle technique) des véhicules utilisés. Le candidat ne restera pas sur place pendant le séjour. En fonction des temps de conduite, le candidat indiquera les temps de pause avec immobilisation du bus, le nombre de chauffeurs mise à disposition et les plans. Ces informations seront données sur un document désigné « Description des modalités de transport ».